

SANTÉ

SANTÉ PUBLIQUE

Protection sanitaire, maladies, toxicomanie, épidémiologie, vaccination, hygiène

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 14 septembre 2009 modifiant l'arrêté du 1^{er} septembre 2009 portant nomination à la Commission nationale des stupéfiants et des psychotropes auprès de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

NOR : SASP0930908A

La ministre de la santé et des sports,

Vu l'arrêté du 1^{er} septembre 2009 portant nomination à la Commission nationale des stupéfiants et des psychotropes auprès de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Arrête :

Article 1^{er}

Parmi les membres de la Commission nationale des stupéfiants et des psychotropes nommés en qualité de représentants des organismes représentatifs des fabricants de produits pharmaceutiques, au lieu de : « Mme Sibelaner (Claire) », lire : « Mme Sibenaler (Claire) ».

Article 2

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 14 septembre 2009.

Pour la ministre et par délégation :
*La sous-directrice de la politique
des pratiques et des produits de santé,*
C. LEFRANC